

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Compte rendu de la réunion du 3 juin 2016

L'an deux mil seize, le trois du mois de juin à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques POUCHIN

Etaient présents : Mesdames Patricia BRAY, Laurence HUZE, Isabelle BAILLY-PURNU, Messieurs Jacques POUCHIN, Raphaël NORBLIN, Michel DUPAS, Luc HEBERT, Aurélien LEBARON, Frédéric DESDION, Thomas DEHAUMONT Christophe MARON, Michel PHILIPPE,

Absents: Mme. Anne-Maïté TURMEL, MM. Michel RIO, Franck LAMBLARDY

Pouvoirs: M. Michel RIO a donné pouvoir à M. Luc HEBERT

Madame Patricia BRAY a été nommée secrétaire.

nombre de membres en exercice : 15

nombre de membres présents : 12

nombre de membres votants: 13

date de la convocation : 30/05/2016

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 24 avril 2016 est approuvé à l'unanimité

Urbanisme – Environnement :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien situé à Fontaine sous Jouy à savoir:

- 16, rue des croisy à Fontaine sous Jouy
(parcelles cadastrées D n°5, 7 et 262) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain (DPU) sur les dites parcelles mentionnées ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à répondre à cette demande d'intention d'aliéner.

Travaux :

- a) Avancement des travaux :

Local service à la personne – travaux de plomberie

Vu l'analyse par la Commission Travaux-Voirie-Chemins du 15 juin 2015 des différents devis présentés pour la création d'un local service à la personne à Fontaine sous Jouy,

Vu l'état des lieux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir les devis de l'entreprise MF plomberie, domiciliée à Rouen 156, place Henri IV, pour relatif à l'aménagement d'un local service à la personne situé à proximité de la mairie de Fontaine sous Jouy pour un montant de 2 698€ HT soit 3 237.60€ TTC:

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à cette opération.

Travaux de voirie – rue des petits bois

Vu l'analyse par la Commission Travaux-Voirie-Chemins du 15 juin 2015 concernant la rue des petits bois,

Monsieur le Maire rappelle le montant initial des travaux d'assainissement en traverse et de voirie pour la rue des petits bois à savoir 69 180 € TTC (délibération du 23 juin 2015).

Au vue de l'état des lieux constaté pendant la réalisation des travaux, il s'est avéré nécessaire de :

-renforcer l'enrochement de la traversée du Ru sous la rue des 2 côtés,

-changer la buse de traverse constatée rompue sous la rue,

-remplacer la noue prévue dans la propriété sise au n°20 bis mais refusée au moment de la réalisation par les propriétaires par la pose de 2 regards avec grille avaloir et la pose de tuyaux PVC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de l'entreprise Plourde, domiciliée à Caillouet-Orgeville (Eure) Chemin du Buisson de May, pour un surplus de travaux pour un montant de 5 662.20€ TTC.

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à cette opération.

Vu l'analyse par la Commission Travaux-Voirie-Chemins du 15 juin 2015 des différents devis présentés pour la création d'un local service à la personne à Fontaine sous Jouy, Vu l'état des lieux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir les devis de l'entreprise MF plomberie, domiciliée à Rouen 156, place Henri IV, pour relatif à l'aménagement d'un local service à la personne situé à proximité de la mairie de Fontaine sous Jouy pour un montant de 2 698€ HT soit 3 237.60€ TTC:

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à cette opération

b) Point sur les autres travaux :

-Enfouissement Les Oriots – Côte de la Ronce : la réception des travaux a été effectuée ce jour, reste 2 poteaux haute tension supportant de la basse tension à retirer près du cimetière. Un réengazonnement devant le n°14 rue des oriots serait à prévoir, au niveau du ralentisseur. Une étude de l'enfouissement de cette sortie du village pourra être mise en œuvre.

-Rue de la Poste (assainissement en traverse) : Ingénierie 27 (Conseil départemental de l'Eure) demeure partenaire du suivi des travaux avec la municipalité. La commission Travaux se réunira début juin pour la mise en œuvre de ces travaux.

-Arrêt de bus : un marquage au sol rue du rosey a été réalisé par l'agence routière. L'installation de pancartes suivra.

-Fleurissement : le passage du jury pour le fleurissement aura lieu le Jeudi 16 juin prochain vers 15h00.

-RD 63 et 71 : Trous importants en formation sur les deux RD ont été constatés. L'information sera donnée à l'agence routière de Louviers (Conseil départemental).

Un enrobé chaud avec purge de chaussée sera refait par l'agence routière à partir de la fin juin du pont bleu jusqu'à la pisciculture.

Des travaux sur les ouvrages d'art entre Fontaine sous Jouy et Chambray seront réalisés jusqu'au 1^{er} juillet.

-Inondations : le Département de l'Eure a été placé en vigilance crue jaune sur le secteur de la rivière d'eure durant la semaine du 30 mai au 4 juin 2016. De ce fait, l'extrémité de la rue de l'aulnaie menant jusqu'à Autheuil-Authouillet est fermée pour risque de submersion.

-Eglise : des travaux de piquetage enduit côté porte d'entrée ainsi qu'au niveau de la sacristie sur 2 murs ont été rendus nécessaire suite au salpêtre constaté.

-Echelles linimétrique : elles sont installées, la première est située au niveau du lavoir rue du rosey, la seconde au niveau du pont bleu sur le *fontenil* (sortie Fontaine sous Jouy vers Chambray).

-Vitesse côte de la Ronce (limitation à 50km/h) : la délibération prise le 26 avril dernier a été envoyée à l'agence routière de Louviers. La mairie attend ses réactions.

-campagne de balisage chemins de randonnée : la fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) nous informe qu'une équipe arpentera le territoire de notre commune pour réaliser ou rénover le balisage des sentiers GR, GRP et PR. Cette équipe sera en possession de cartes de baliseur.

-Eclairage public nocturne : en période estivale, l'éclairage public sera éteint selon les modalités de la délibération prise le 21 mai 2015.

Affaires scolaire et périscolaire

-Scolarisation d'enfants à l'extérieur de la commune : l'effectif prévisionnel à la rentrée prochaine est de 122 élèves. Compte tenu de ce chiffre, la mairie étudie la possibilité de rapatrier dans son école, les enfants excentrés dans les écoles voisines. Excepté dans la classe petite/moyenne section, il est possible d'ajouter des élèves dans les autres classes.

5 enfants sont à ce jour inscrits dans les écoles voisines : 1 enfant à Ménilles et 4 enfants à Jouy/Eure dont un enfant qui a émis le souhait de revenir à l'école de Fontaine sous Jouy. L'enfant accompagné d'une AVS (auxiliaire de vie scolaire) demeurera à l'école de Jouy/Eure pour des soucis d'organisation.

Monsieur le maire préviendra les familles concernées par courrier que l'école de Fontaine sous Jouy est à même d'accueillir leurs enfants.

-Appel aux dons caisse des écoles : cet appel est en cours de distribution et insérer dans les cahiers de liaison ;

-Alerte incendie : l'exercice d'alerte incendie aura lieu le mardi 14 juin. Un représentant de la mairie et un parent d'élève seront présents. Une mise à jour du document unique sera effectuée.

-Bilan activités périscolaires : un questionnaire sera distribué mi-juin. Une partie de ce questionnaire sera consacré à la garderie afin de comprendre la baisse significative de ses effectifs.

-ALSH de Jouy/Eure : Monsieur Gilbert NOEL, Maire de Jouy/Eure, a demandé à Monsieur Pouchin d'assister à la prochaine réunion à la CAPE sur les ALSH. Il est probable que l'accueil du mercredi après-midi soit remis en cause faute d'effectif suffisant. A Fontaine sous Jouy, 6 enfants sont inscrits à l'ALSH de Jouy/Eure.

-Conseil d'école : le prochain Conseil d'école aura lieu le jeudi 16 juin 2016.

-Fête de l'école : pour rappel, la fête de l'école aura lieu le vendredi 24 juin prochain.

Comptes rendus des syndicats et de la CAPE :

-SIEGE : la réunion du SIEGE a eu lieu le 28 mai dernier. Le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 24 millions d'euros et un excédent d'investissement de 7 million d'euros. Au total, le résultat de clôture de l'exercice 2015 (hors restes à réaliser) est de 34 millions d'euros.

Le Département de l'Eure est composé désormais de 617 communes (au lieu de 675 au paravant) depuis les regroupements de communes, les communes nouvelles créées adhéreront donc au SIEGE.

Le déploiement d'une nouvelle génération de compteurs appelés LINKY a été évoqué : Monsieur le président du SIEGE précise que ce déploiement relève de la responsabilité exclusive d'ERDF et que la collectivité locale en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité est exclue du dispositif qui s'impose à ERDF de par la Loi.

-Nouvelle Communauté d'Agglomération :

Avis sur le projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération

Le Conseil municipal,

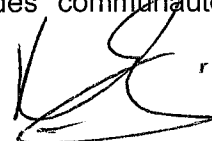
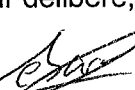
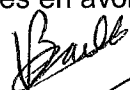
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI n°2016-40 du 25 mars 2016 relatif au schéma départemental de coopération intercommunale du département de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/N° 2016-5353 du 3 mai 2016 portant projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion de la CAPE et des communautés de communes des Andelys et Epte Vexin Seine ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal



DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1 : d'émettre un avis défavorable sur le projet de périmètre de la nouvelle Communauté d'Agglomération, proposé par Monsieur le Préfet de l'Eure dans son arrêté du 3 mai 2016, confirmant ainsi son avis émis lors de la réunion du Conseil municipal du 7 décembre 2015 :

Le périmètre de ce nouvel EPCI ne permet pas d'atteindre une dimension suffisante pour défendre les intérêts du territoire devant les métropoles de Rouen et de Mantes, dans le cadre du développement de l'axe Seine et de la création de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN).

Le Conseil municipal demande que le périmètre soit étendu à la Communauté de Communes Eure Madrie Seine (CCEMS) et à la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE).

Article 2 : en vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage.

Article 3 : la présente délibération sera affichée et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure, à Monsieur le Président de la CAPE et à Monsieur le Trésorier de Vernon.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

-Elections en 2017 : Présidentielle : 23 avril et 7 mai 2017

Législatives : 11 et 18 juin 2017

Sénatoriales : 24 septembre 2017

-Contrôle Urssaf sur salaires de l'année 2014 : la commune a été contrôlée pour les salaires 2014, le résultat ne fait apparaître aucune anomalie.

-Ligne LNPN : une association d'agriculteurs s'est créée « ADAPFER » récemment pour se défendre sur les projets de tracés de la ligne LNPN et lutter contre l'emprise sur les terres agricoles. Cette association demande une étude sur la capacité à utiliser l'ancienne ligne au lieu d'en créer une nouvelle. Elle demande aux communes de se joindre à leur action.

-Population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : la population DGF est de 928 habitants.

-Réunion Gendarmerie : une réunion Gendarmerie/élus s'est tenue ce 3 juin. La brigade de Pacy/Eure dépendra désormais de celle de Louviers. 3 gendarmes ont été amenées sur cette brigade pour contrôler les flux sur la RN 13 (suite aux récents attentats terroristes). Une recrudescence d'appels téléphoniques importuns a été constatée. L'opération « voisins vigilants » a reçu un retour peu enthousiaste dans le secteur.

Questions diverses :

-Isabelle BAILLY-PURNU demande à quelle date aura lieu l'inauguration du Local Service à la personne.

Prochaine réunion du Conseil municipal : Jeudi 28 Juillet 2016 à 19h00.

